



CONTINUITE PEDAGOGIQUE

publié le 06/04/2021

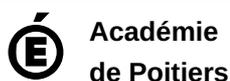
Des perturbations sur l'accès aux services de l'ENT ce matin. Les services du rectorat essaient de résoudre le problème au plus vite. Nous vous remercions par avance de votre compréhension, au regard de la situation.

VOUS TROUVEREZ EN PIÈCE JOINTE LE RAPPEL DE LA PROCÉDURE POUR LA COMMUNICATION EN DISTANCIEL.

A la suite de l'intervention du Président de la République le ministre de l'Éducation Nationale annonce de nouvelles mesures concernant les établissements scolaires, qui s'appliqueront à partir du 5 avril 2021 (hors Outre-mer), dans le cadre de la stratégie de freinage de l'épidémie. Ces mesures prévoient : • à partir du 5 avril, des cours en distanciel pour les écoles, collèges et lycées ; • à partir du 12 avril, deux semaines de vacances scolaires pour toutes les zones ; • à partir du 26 avril, le retour en classe pour les écoles maternelles et élémentaires, et des cours en distanciel pour les collèges et lycées ; • à partir du 3 mai, le retour en classe pour les collèges et lycées, le cas échéant avec des jauges adaptées. Le plan de continuité pédagogique est mis en œuvre dès ce jour

Document joint

 [accés_ent_avril_2021-1](#) (PDF de 1.7 Mo)



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.